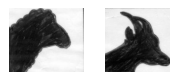


# NOVIMEC

Solution orale

**Antiparasitaire pour ruminants**



---

<b>Composition</b>	100 ml de NOVIMEC contient :
	Ivermectine 0.088 g
	Excipient. qsp. 100 ml

---

**Indications** *Traitement des strongyloses gastro-intestinales et pulmonaires et de l'oestrose chez les ruminants*

- Strongyloses gastro-intestinales (strongles digestifs, trichures...).
  - Strongles respiratoires.
  - Dictyocaulose: (*Dictyocaulus filaria*)
  - Oestrose: *Oestrus ovis* (tous stades larvaires).
- 

**Posologie** *Administrer par voie orale (seringue ou pistolet doseur)*  
**2,5 ml de NOVIMEC par 10 Kg de poids vif** soit 0,2 mg d'ivermectine /Kg de poids vif.

---

**Contre indications** Ne pas administrer aux femelles laitières en lactation et les femelles gestantes moins de 28 jours avant la mise bas.

---

**Délais d'attente** Viandes et abats : 3 jours

---

## Précautions d'emploi

- Ne pas manger et ne pas fumer au cours de la manipulation.
  - Se laver les mains après utilisation ou utiliser des gants.
  - Détruire le flacon après usage.
  - Tenir hors de portée des enfants.
- 

**Conditions de stockage** Dans l'emballage d'origine à l'abri de la chaleur et de la lumière

---

**Présentations** Flacons de 250ml, 500ml, 1litre